

**1^{er} juin au
15 septembre
2024**

Inscrivez-vous
sur le registre nominal :
04 72 65 80 80



solidar'été

Seniors, cet été la Ville veille sur vous !

www.villeurbanne.fr/solidarete

L'été est souvent la période où les personnes âgées vivant à domicile se retrouvent isolées. Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, la Ville vous accompagne. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur ce bulletin. Vous recevrez des appels téléphoniques réguliers de la part du CCAS (Centre communal d'action sociale), garantissant une veille et un lien, en juin, juillet, août et la première quinzaine de septembre.

vi || urbanne

Conseils en cas de fortes chaleurs

Évitez de sortir aux heures les plus chaudes

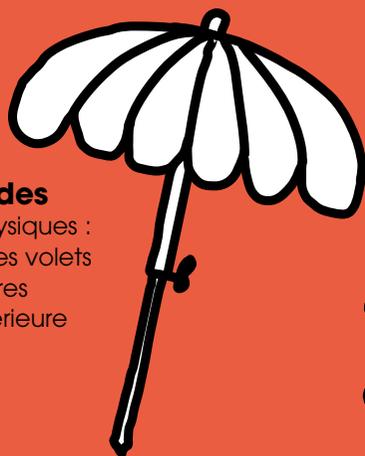
(entre 12 h et 16 h) et de pratiquer des activités physiques : sport, jardinage, bricolage... Fermez les rideaux et les volets des façades exposées au soleil. Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

Prenez régulièrement dans la journée

des douches ou des bains.

Humidifiez-vous le corps

à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette, régulièrement dans la journée.



Buvez par petites quantités

sans attendre d'avoir soif, 1 à 2 litres par jour, eau, tisane, thé, boissons non alcoolisées.

Mangez

comme d'habitude mais augmentez votre consommation de fruits et légumes riches en eau (sauf en cas de diarrhée).



Demandez conseil à votre médecin et votre pharmacien :

Surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

Vous pouvez également bénéficier du portage de repas à domicile.

Des pièces rafraîchies peuvent être mises à disposition dans certains équipements municipaux (sous réserve des contraintes sanitaires), contacter la Maison des aînés pour disposer de la liste à jour.

Je m'inscris à solidar'été !

Dans le cadre du plan national de prévention canicule et en application des textes réglementaires, la mairie dispose d'un registre nominatif pour recenser les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes handicapées vivant à domicile.

Ce recensement est une démarche personnelle et facultative. Au-delà de l'obligation légale, les personnes inscrites qui le souhaitent sont régulièrement contactées par téléphone en juin, juillet, août et la première quinzaine de septembre. Les données sont confidentielles. Si vous êtes enregistré sur le registre Covid-19 et que vous avez donné votre accord, vous êtes automatiquement enregistré sur le registre veille estivale.

Mon nom* :

Mon prénom* :

Ma date de naissance* :

Mon adresse* :

Mon téléphone :

J'ai + de 65 ans

Je suis en situation de handicap

** Mention obligatoire
au traitement de votre demande*

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel, le CCAS de la ville de Villeurbanne est le responsable de traitement des données des personnes inscrites au registre, des tiers faisant la demande, ainsi que celles à contacter en cas d'urgence. La finalité de ce traitement est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités du CCAS et la durée de conservation de ces données est le temps de l'inscription de la personne sur ce registre. La personne inscrite peut demander à tout moment à être radiée, sur simple demande écrite.

Les personnes concernées par ce traitement peuvent accéder à leurs données, les rectifier, ou exercer leur droit à la limitation en contactant la Maison des aînés du CCAS de Villeurbanne ou notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : CS 65051 69601 Villeurbanne ou par e-mail : dpd@mairie-villeurbanne.fr. Et en cas de réclamation saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.



Bénéficiez-vous d'un service ou d'une aide à domicile* ?

Oui

Non

Si oui, mentionnez ses coordonnées :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom

Prénom

Tél :

Fait à Villeurbanne, le :

Signature*

** Mention obligatoire au traitement
de votre demande*

Si c'est vous qui effectuez la demande pour une personne âgée
ou en situation de handicap, indiquez-nous vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

adresse :

Tél :

A noter :

la confirmation de l'inscription sera faite directement à la personne inscrite.

Bulletin à renvoyer à :

Maison des aînés - CCAS - registre canicule - 56, rue du 1^{er}-Mars-1943
69100 Villeurbanne

Renseignements et pré-inscription :

Tél. : 04 72 65 80 80 (jusqu'au 15 septembre) du lundi au vendredi de 8 h 30
à 17 heures.

Maison des aînés :

56, rue du 1^{er}-mars-1943 - **Tél : 04 78 68 90 50** - lundi de 14 h à 17 h et du mardi
au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (vendredi fermeture à 16 h),
Horaires d'été du 15 juillet au 25 août : du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30.